Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 3 (1865)

Heft: 7

Artikel: Recepte excellente pour guérir plusieurs maladies et pour conserver la

santé

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177965

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ni glaciers, ni neiges éternelles; il est aride, d'une monotonie triste, c'est vrai, mais, malgré cela, il ne craint pas autant qu'il pourrait le sembler tout rapprochement avec les Alpes. De ses cimes dépouillées et comme en ruine, l'œil découvre un vaste horizon; entre ses flancs, couverts de sombres forêts de sapins ou de vastes prairies, s'étendent de gracieux vallons, de pittoresques vallées qui recèlent nombre de ces beautés naturelles que l'on va tant chercher dans les Alpes. La vue dont on jouit de la Dôle ou de la dent de Vaulion, par exemple, vaut bien bien celle de la plupart des sommités alpestres; dans leur genre, la vallée du lac de Joux, la vallée de l'Orbe, le val de Travers, etc., sont tout au moins aussi intéressantes que celles que, par milliers, les voyageurs vont visiter dans le Valais ou l'Oberland. Enfin, ce qui, à mes yeux, ne constitue pas un des moindres agréments du Jura, c'est que vous n'y trouvez ni mendiants, ni caravanes d'étrangers, ni grands hôtels, les trois plaies des Alpes. Aussi, lorsque je sens comme tant d'autres le besoin d'aller respirer l'air de la montagne, au lieu de prendre le chemin que suit la multitude, je me dirige de préférence du côté de cette chaîne de montagnes derrière laquelle disparaît chaque soir le soleil couchant. Permettez, chers lecteurs, que je vous y entraîne avec moi et que, malgré la neige et le froid, je vous fasse parcourir une de ces vallées du Jura qui méritent le plus d'être visitées, celle de l'Orbe.

Je me souviens encore avec plaisir de l'impression que j'éprouvai quand, après avoir quitté la vallée du lac de Joux, je pénétrai pour la première fois dans le vallon retiré où se trouve la source de l'Orbe. Au pied d'une haute paroi de rochers et à l'ombre de la dent de Vaulion, s'échappe sans bruit du sein de la montagne une masse d'eau assez considérable. C'est là l'Orbe, l'ornement de la vallée à laquelle elle a donné son nom. Au sortir du rocher elle se glisse, limpide comme le cristal, sur les pierres moussues qui remplissent son lit, puis se dérobe bientôt sous les sapins en formant de gracieux méandres. Là, l'air est plein de fraîcheur; le silence n'est que rarement interrompu par le chant des oiseaux, ou par le tintement des clochettes lorsque quelque vache vient se désaltérer à la rivière.

Tous les ouvrages de géographie où il est question de l'Orbe m'ont appris que les eaux de la source de cette rivière n'étaient autres que celles du lac de Joux qui, après s'être engouffrées dans les cavités souterraines de la montagne, venaient reparaître au jour et donner ainsi naissance à l'Orbe. Mais à Vallorbes j'ai entendu exprimer une opinion bien différente. Elle est assez curieuse pour être connue. Il paraîtrait, comme doivent l'avoir prouvé de nombreuses observations, que les eaux du lac de Joux vont, en presque totalité, former de l'autre côté du Jura la source du Doubs et alimenter le lac de Saint-Point, et que c'est une partie de celles de ce dernier bassin qui, disparaissant dans des entonnoirs semblables à ceux des moulins de Bon-

port, à l'extrémité du lac Brenet, viennent former l'Orbe.

A quelques minutes de ce point, par un sentier rapide et difficile, on va visiter une autre curiosité, la fameuse Grotte aux Fées. Dès l'entrée, dont les dimensions sont d'environ quarante pieds de haut sur autant de large, on reconnaît sans peine que cette grotte n'est pas autre chose que l'ancien lit d'une rivière. Pas une pierre qui ne porte la trace de l'action des eaux. Peutêtre, et c'est l'opinion générale dans la contrée, ce canal souterrain a-t-il donné autrefois passage à l'Orbe. Quand on fait quelques pas à l'intérieur, les dimensions se rétrécissent au point que dans plus d'un endroit ce n'est qu'en rampant que l'on peut pénétrer dans les profondeurs de la grotte. La marche est assez pénible, à cause de la grande quantité de cailloux et de gros blocs qui jonchent le sol. De temps en temps, on trouve des sortes de salles très-spacieuses. C'est là sans doute que jadis les gentilles fées de la montagne venaient se livrer à de joyeux ébats. Aujourd'hui, elles ont disparu, mais on peut encore jouir, sous ces voûtes naturelles, d'un spectacle d'une beauté magique, si l'on a eu soin de se munir par exemple de feux de Bengale.

Après une demi heure nécessaire pour atteindre le fond de la Grotte aux Fées, on se sent heureux de retrouver la lumière du jour. Un sentier va rejoindre le chemin qui condnit à Vallorbes.

(A suivre.)

J. M.

Nous reproduisons textuellement la recette suivante, extraite d'un vieux manuscrit, et qui, chose assez singulière, nous est communiquée par un docteur en médecine:

Recepte excellente pour guérir plusieurs maladies et pour conserver la santé.

Un quarteron d'indifférence, Peu de soins, moins d'ambition. Dont yous ferez infusion. Dedans un jus de patience. Une livre de gayeté, Deux onces de société, Avec six drachmes d'exercice, Point de chagrins, point d'avarice, Trois bons grains de dévotion, Point de nouvelle opinion, Point de procez, point de donzelle, Point d'affaire dans la cervelle, Jamais de contestation. Un peu de résolution. Vous mèlerez le tout ensemble, Le passeré si bon vous semble Dans l'oubli de tous les soucis Et du qu'en dira-t-on aussi,

Pour en prendre soir et matin Avec trois doigts du meilleur vin, Vous verrez que cette pratique Au médecin fera la nique.

Camserie sur les avocats.

On appelle barreau le lieu où se placent les avocats pour plaider ou écouter, et par extension, cette dénomination s'applique aussi à la profession elle-même de l'avocat.

Cette profession remonte à la plus haute antiquité. On la retrouve chez les Hébreux, les Babyloniens, les Chaldéens, les Egyptiens et les Grecs. Les plus illustres avocats furent, chez ces derniers : Aristide, Périclès, Thémistocle et Démosthènes.

Leurs orateurs ne devaient soutenir que la vérité et ne pas chercher à séduire les juges par des moyens illicites; le tribunal était un lieu saint, que ne devait souiller aucun mensonge : on l'arrosait d'une eau lustrale avant l'audience, pour avertir les intéressés de l'incompatibilité de la justice avec l'imposture, l'astuce, la déloyauté et la partialité.

Il fut défendu aux avocats d'exciter la pitié des juges, et à ceux-ci de regarder l'accusé pendant le plaidoyer.

Chaque orateur ne pouvait parler plus de trois heures, et l'on plaça dans l'auditoire des clepsidres, espèces d'horloges hydrauliques, destinés à le lui rappeler. Le plaideur devait observer dans ses gestes et ses paroles la plus stricte décence et rester toujours modeste; il devait s'abstenir de toute invective, ne témoigner ni impatience, ni colère; ne faire aucune démarche auprès des juges en faveur de son client, et sortir tranquillement de l'audience, sans attrouper personne.

Une amende de 50 à 50 fr. était infligée aux contrevenants. L'exercice du barreau était limité; n'étaient pas admis à le pratiquer : les esclaves, les débauchés, ceax qui avaient manqué à leurs parents, refusé d'accepter quelque fonction publique ou de défendre la patrie en danger; les prodigues et enfin les femmes. Jusqu'au ve ou ive siècle avant J.-C., la profession d'avocat ne fut point rétribuée. Antiphon fut le premier orateur qui reçut des honoraires de ses clients.

Chez les Romains, le barreau fut. sous la république, le chemin de la gloire : c'était alors la voix du peuple ; sous l'empire, il ne fut plus que la voix du palais ou du clergé. On n'entendait plus guère d'improvisations ; les uns lisaient leur plaidoyer, les autres le récitaient. Le disciple du barreau devait prendre des leçons de gestes et de maintien. La péroraison était le moment dramatique, et les avocats romains y excellaient. « L'un découvrait les plaies de son client ; l'autre, feignant de voir l'accusateur brandir un glaive, fuyait d'un air épouvanté, puis, revenant en se cachant la figure, demandait si le meurtrier avait disparu. »

Le style des plaidoyers était sans mesure, sans éclat, sans dignité et sans goût, le barreau avait dégénéré; les avocats tombaient dans le remplissage et la divagation. On distingua bientôt trois sortes d'avocats: les fougueux, les aboyeurs et les braillards. Chaque orateur avait sa claque qui se réunissait à la porte du tribunal. Les claqueurs recevaient quelque argent ou quelques bribes à manger; puis, ils envahissaient les gradins, et leur chef, placé au milieu d'eux, donnait, suivant les circonstances, le signal des murmures, des trépignements ou des hurlements. La profession d'avocat était, paraît-il, lucrative, car un nommé Régulus y acquit une fortune de douze millions.

Nous terminons en jetant un coup-d'œil rapide sur les diverses phases par lesquelles passa le barreau en France, à partir de l'époque de Charlemagne.

Les Capitulaires de ce monarque n'admettaient à cette profession que des hommes doux, pacifiques, craignant Dieu et aimant la justice.

Sous Saint-Louis, les avocats jouissent de la plus grande considération. L'un d'eux, Gui Foucaud, est élu pape sous le nom de Clément IV. Sous ce règne, l'histoire du barreau fût marquée par la Pragmatique-sanction et les Etablissements.

Sous Philippe IV, les Juifs, les hérétiques, les excommuniés, furent exclus du barreau. C'est de cette époque que datent la procédure et la noblesse de robe.

Le règne de *Philippe V* est marqué par la *loi salique*, subterfuge trouvé par les légistes pour justifier l'usurpation du monarque sur les droits de sa nièce.

Le barreau périclite au xve siècle, mais se relève au siècle suivant, et brille du plus vif éclat sous Louis XIII et Louis XIV.

Les règnes suivants présentent les débats occasionnés par la bulle *Unigenitus*, la dissolution du parlement par *Maupeou* et les constitutions des *Jésuites*.

La Révolution, abolit l'ordre des avocats (décret du 11 septembre 1790). Cet ordre fut reconstitué l'an XII. Aujourd'hui le corps des plaideurs est plus nombreux, plus remuant que jamais.

E.

Bulletin bibliographique.

LE PORTEFEUILLE DE MONSIEUR PETIT-SENN. Chez les principaux libraires de la Suisse. — Prix 3 fr. 50 c.

Le nom de M. Petit-Senn est trop connu soit en Suisse, soit à l'étranger pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici les œuvres qui lui ont acquis une réputation aussi glorieuse que méritée.

L'année dernière les abonnés du *Conteur* étaient invités à faire l'acquisition de *Mes cheveux blancs*, joli volume de poésies où la verve du maître étincelle comme un diamant de la plus belle eau. S'ils veulent maintenant passer une délicieuse veillée en famille, nous les engageons à se procurer bien vite *Le portefeuille de M. Petit-Senn*. Il s'agit cette fois d'un ouvrage en prose, d'un recueil de morceaux détachés.

Autant de perles que de récits.

De l'esprit, du naturel, de la simplicité, voilà ce qu'on rencontre avec bonheur à toutes les pages. Arrivé à regret à la fin du volume, le lecteur se sent pris d'un invincible désir de le recommencer, certain d'y retrouver encore de charmantes finesses qu'il faut savourer lentement.

J. M.

Anecdoctes.

Un voyageur, une vieille dame et un petit chien des plus hargneux sont enfermés dans un wagon de première classe. Le chien aboye, hurle; bref, il rend la vie dure à son compagnon improvisé qui, pour prendre son mal en patience et peut-être pour rendre un peu de l'ennui qu'elle lui cause, allume un cigare et se met à le fumer à la portière du wagon. Après plusieurs accès de toux significatifs mais iautiles, la dame, sans mot dire, arrache le cigare aux dents du monsieur et le jette sur la voie.

Le voyageur no s'émeut pas, mais prenant flegmatiquement le pe'it chien par la peau du cou, il l'envoie par la portière rejoindre son cigare,

- Rapporte! Azor! rapporte! dit-il tranquille-ment.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent, si cela leur convient, nous faire parvenir FRANCO, en timbres-poste, le montant de leur abonnement.

Il leur en sera accusé réception dans le journal.

Pour la rédaction : L. Monnet.